

## Budget Primitif 2016 – amendement Center Parcs

Mesdames et messieurs,

**Tout ne se vend pas et tout ne s'achète pas, c'est la loi qui le dit en l'occurrence la « loi sur l'eau ».**

L'eau et la qualité de l'environnement dont elle dépend sont des biens communs inestimables. C'est bien ces ressources qui sont mises en péril par ce grand projet inutile et préhistorique de center parcs à Roybon : plusieurs hectares de forêt et de zones humides qui alimentent la nappe phréatique nécessaire à l'accès à l'eau de centaines de milliers de citoyens drômois et isérois.

Je rappelle que la préservation de la ressource en eau est une compétence régionale qui est d'ailleurs citée dans les orientations du budget qui réaffirme la nécessité d'actions de préservation de la qualité de l'eau. C'est aussi un enjeu qui s'inscrit dans les accords de la COP 21. La région ne saurait se soustraire à ces deux responsabilités et encore moins s'autoriser à bafouer une décision de justice en finançant un projet hors la loi.

En effet, le 16 juillet 2015, le Tribunal administratif de Grenoble a reconnu le projet center parcs de Roybon incompatible avec la loi sur l'eau :

Confirmant ainsi les avis émis par le rapporteur public et les trois commissaires enquêteurs publics missionnés par le TA.

Donnant enfin raison aux mobilisations, nombreuses, plurielles et complémentaires des opposants qui montrent l'impasse d'un seul projet pour le profit d'une seule entreprise. Une entreprise qui va mal et vit sous perfusion d'argent public, une entreprise connue pour ses pratiques sociales désastreuses (précarité, absence de droits pour les salariés). Contrairement à ce que disent ceux qui soutiennent le projet, Pierre et Vacances n'apportera pas de prospérité économique sur le territoire puisque l'entreprise se contente d'engranger des financements publics pour réaliser des plus-values sur la vente des cottages, au mépris de l'environnement et de l'emploi local.

Les opposants sont des amoureux de ce territoire, beaucoup y vivent, en connaissent les atouts et les besoins, et aspirent à un développement local qui donne du travail aux habitants, préserve la qualité de vie, développe un tourisme vert et maintient une agriculture respectueuse de la terre et des consommateurs. C'est bien l'objet de cet amendement : **Plutôt que « Jurassique parcs Roybon » nous proposons à ce territoire d'être précurseur en devenant un modèle en matière de développement soutenable et responsable.**

Nous demandons donc de supprimer la subvention au profit de Pierre & Vacances de 4,7 millions d'euros pour la réaffecter dans le chapitre 905, rubrique 3, article 204, dans le cadre d'un grand projet Auvergne Rhône-Alpes pour le territoire de Bièvre Valloire, de développement global.

Je vous remercie